



Dossier médical et dossier médical personnel

Présentation

Les règles qui régissent la gestion des dossiers médicaux diffèrent selon qu'elles s'appliquent à l'exercice au sein de structures hospitalières ou, au contraire, à la médecine individuelle.

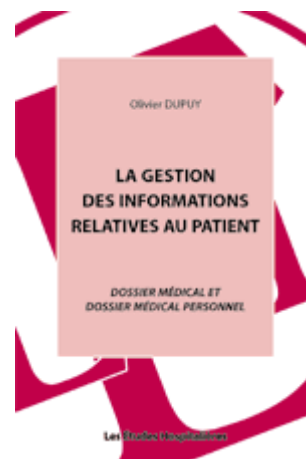
Ce cadre juridique hétérogène est le révélateur d'une prise en charge cloisonnée des patients. La loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades, n'a pas apporté de réelle réponse à ce sujet.

Les progrès des technologies de l'information permettent désormais d'envisager la réforme des modes de gestion des données de santé. La création d'un dossier médical personnel (DMP) constitue une étape majeure dans la démarche de coordination des soins. Parce qu'il doit permettre à tout professionnel de santé intervenant dans le processus de soins d'accéder à tout moment, y compris en urgence, à l'ensemble des informations pertinentes concernant le patient qu'il prend en charge, le DMP entrouvre la voie à une gestion centrée sur le patient.

L'auteur, Olivier Dupuy, docteur en droit, propose une étude objective et argumentée des règles juridiques qui régissent la gestion des données de santé. La clarté du propos permet au lecteur, usager comme professionnel de santé, de bénéficier d'une information précise et intelligible sur le sujet.

À propos de l'auteur

Olivier DUPUY est juriste en droit de la santé, chargé d'enseignements en institut de formation en soins infirmiers.



Olivier Dupuy

Fiche technique

Parution : avril 2005

Collection : **Ouvrages généraux**

ISBN : 978-2-84874-032-4

Support : papier

224 pages

Format : 160x240mm

Prix : 36,00 €

Poids : 343g

Réf. 9782848740324



9782848740324



LEH Édition

<http://www.leh.fr/> - tél. 05 56 98 85 79 - info@leh.fr
document imprimé le 22 mai 2012

